



Digne-les-Bains, 7 août 2012

**Election pour compléter le Conseil municipal de  
la commune d'Entrevennes  
Dimanche 2 septembre 2012 de 8h00 à 18h00**

Une élection pour compléter le Conseil municipal de la commune d'Entrevennes, en vue de la désignation ultérieure d'un nouveau maire et de ses adjoints, aura lieu **le dimanche 2 septembre 2012**.

Les électeurs de la commune, de nationalité française ou de l'un des pays de l'Union Européenne, sont convoqués pour ce scrutin qui aura lieu à la Salle Polyvalente de 8 heures à 18 heures pour élire deux conseillers municipaux.

**Vous souhaitez voter ce jour-là mais ne pourrez vous rendre au bureau de vote :**

Vous devez vous présenter à la gendarmerie ou au commissariat de votre lieu de domicile ou de votre lieu de travail, muni d'une pièce d'identité, pour désigner un mandataire, également électeur dans la commune, qui votera pour vous par procuration

**Vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, mais souhaitez néanmoins voter à cette élection :**

Si, depuis le 5 juin 2012, vous avez emménagé pour raisons professionnelles à Entrevennes ainsi que les membres de votre famille domiciliés avec vous - ou avez acquis la nationalité française ou si vous êtes devenu majeur depuis cette date ou le deviendrez jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre inclus (veille de l'élection), vous devez vous présenter à la mairie **avant le 23 août prochain**, muni d'une pièce d'identité et du justificatif correspondant, pour vous faire inscrire.

**Attention :** si vous avez déjà demandé votre inscription sur la liste électorale de la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, vous ne pourrez être inscrit qu'au 1<sup>er</sup> mars 2013 et ne pourrez pas prendre part à cette élection partielle sauf nouvelle démarche telle que décrite au paragraphe précédent.

**Candidatures :** les candidats désireux de se présenter n'ont aucune formalité de déclaration à accomplir. Ils remettent à la mairie, leurs bulletins de vote, au plus tard la veille du scrutin.